

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003 Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Interventions de Françoise Benet et Isabelle Dragol

(Respectivement Professeur de danse contemporaine au CNR de Lyon et formatrice au CND et à la FDCA / Professeur de formation musicale à L'ENM de Bourgoin-Jallieu)

- Quelle formation musicale pour les danseurs ?

- Les mises en relation, croisements, passerelles possibles entre musique et danse à l'école de musique.

Françoise Benet

Enseignante depuis 20 ans au CNR de Lyon, je suis très attachée à la notion de « service public », qui permet un accès au plus grand nombre, et des conditions de travail plus intéressantes : suivi régulier des élèves, travail avec un accompagnateur...

Par passion et volonté d'avancer, je suis formateur au CND en pédagogie de la danse contemporaine, et prochainement à la formation diplômante au CA du CNSMD de Lyon.

Par ailleurs, j'interviens auprès de la compagnie Propos pour Denis Plassart, et suis présidente de l'association « Danse contemporaine ». J'essaie par ces activités de tisser constamment des liens entre les chorégraphes et les enseignants danseurs, de même qu'à titre personnel je ressens la nécessité de concilier dans mon activité la pratique et l'enseignement de la danse.

Isabelle Dragol

Je suis professeur de formation musicale, et je parlerai ici de mes 22 années d'expérience au CNR de Lyon dans un travail très souvent lié à la danse et au chant choral, avec de nombreuses réalisations de spectacles alliant musique et danse en symbiose.

J'interviens également au CND, formation diplômante au CA, et au CFMI.

Pour commencer cette intervention sur la « formation musicale du danseur », je dirais que je ne vois pour ma part qu'une formation musicale pour les instrumentistes, les chanteurs, les danseurs. Je remarque que les besoins fondamentaux sont les mêmes : si l'on prend l'exemple du débutant, il est important de chercher une aisance corporelle, vocale, d'installer des repères, des notions de d'audition, de rythme, de démarches corporelles. Une fois ces fondamentaux installés, il pourra faire de la danse, ou du chant, ou de l'instrument, ce qui a été appris contribuera à la qualité de la suite, à l'école comme dans la vie. En cela la formation musicale est un tronc commun à tous, et l'enseignant doit être ouvert à ce dont à besoin un être humain.

La formation musicale doit aussi apporter une culture musicale, une ouverture de l'oreille et de l'esprit, une qualité d'écoute une capacité à analyser la musique par la pratique du chant et de la rythmique corporelle. Il peut y avoir à partir d'un certain moment certains aspects de spécialisation particulière à chaque discipline, mais la base commune est importante.

En ce qui concerne la relation entre le professeur de danse et le professeur de formation musicale, il y a bien sûr nécessité d'entente, la recherche et l'entretien d'affinités, de complicité. Il faudrait dans l'idéal que chacun assiste aux cours de l'autre, au moins partiellement, pour que se développe une véritable cohérence, un suivi, entre les ces cours.

Même si ce n'est pas toujours simple, il est essentiel de se mettre régulièrement d'accord sur les objectifs recherchés, les priorités posées, pour travailler sur des thèmes communs aux musiciens et aux danseurs : notions de poids, d'élan, d'accélération, de ralenti... Des pistes comme l'improvisation par exemple sont des passerelles intéressantes. Dans cette idée de thèmes communs, le rôle de l'accompagnateur est très important car il est le lien entre musique et danse. Pour parvenir à travailler vraiment ensemble, nous avons opté pour des démarches de projets communs. Le travail sur une œuvre comme matériau commun permet de l'investir par des entrées diverses, corporelles, vocales, et apporte aux élèves des occasions d'apprentissages également diversifiés. Cette manière de faire est intéressante pour cimenter un peu les enseignements.

Nos enseignements souffrent souvent de trop de cloisonnement. On voit régulièrement que les élèves ont du mal à faire le lien entre les apports des différents cours. C'est donc bien à nous, enseignants, d'établir ce lien, notamment à travers les projets transversaux, comme nous l'avons fait l'année dernière sur les « Fables de La Fontaine » d'Isabelle Aboulker.

Françoise Benet

Cette expérience des Fables de La Fontaine était très particulière. Elle a été l'occasion d'écrire des phrases chorégraphiques, parfois assez complexes, et dont le travail a été un vrai bonheur malgré les difficultés. Les élèves ont eu l'occasion de faire de réels apprentissages en s'amusant beaucoup. D'autres projets de ce type ont vu le jour, sur des thèmes divers, comme les chansons de Trenet.

J'ai toujours pensé qu'il faudrait des cours d'initiation et d'éveil communs aux disciplines du conservatoire : danse, musique, chant, théâtre. Ce n'est pas institué comme cela, mais des projets ont permis de créer des situations de ce type. Ces projets, où chacun est amené à jouer (chanter) et danser, montrent aux musiciens ce qu'est la mise en espace de rythmes, de timbres, et offrent aux danseurs des moments de formation musicale exceptionnels. Il faut redire l'importance de toujours placer les élèves au cœur du dispositif, et que cela ne peut se faire sans un esprit d'équipe porté par des envies, des objectifs partagés, et une forte volonté.

Le danseur doit faire la démarche de comprendre la musique, à travers le chant, la rythmique...

Au sein d'une équipe de professeurs, la communication ne va pas de soi, il faut la provoquer et l'entretenir, en saisissant toutes les occasions de collaborations, et en les inventant si elles ne se présentent pas. Les projets communs entre enseignants de différentes disciplines sont le meilleur moyen de se connaître, et d'envisager ensuite des rencontres entre leurs classes. Il est important de rester engagé, actif, ouvert, malgré le poids des difficultés que l'on peut rencontrer quand on veut sortir d'un fonctionnement routinier, et quand on doit porter un projet, rechercher des moyens pour une discipline dont les spécificités ne sont pas toujours bien connues par des directeurs, des responsables, presque toujours musiciens.

Isabelle Dragol

Les danseurs, notamment les adultes, ont une appréhension, un complexe, vis à vis de la formation musicale. Pourtant, je constate qu'ils sont vraiment imprégnés de musique, qu'il suffit souvent de mettre des noms sur les notions. Il est souvent plus facile de faire un travail avec des danseurs qu'avec des musiciens souvent moins à l'aise avec leur corps. Beaucoup de danseurs sont plus « musiciens » que les musiciens, ils aiment souvent beaucoup chanter, ce qui offre des possibilités très intéressantes.

Françoise Benet

Donner une formation musicale aux danseurs n'a de sens que si c'est prolongé par le travail avec l'accompagnateur. Ce travail est essentiel, et requiert des compétences très spécifiques,

sensibilité au mouvement, écoute, improvisation... Sur ce plan de l'improvisation, on peut voir que les élèves musiciens sont souvent démunis, bloqués, parce qu'ils n'y sont pas formés. Il y a à ce niveau un décalage entre musiciens et danseurs, pour qui l'improvisation est une pratique courante, mais la situation évolue actuellement.

Isabelle Dragol

Il faut insister sur la nécessité d'une organisation adaptée au type de travail que l'on souhaite. Si les cours de rythmique, d'orchestre, de chorale, se déroulent même temps, ça permet de prévoir des temps de travail communs ou séparés selon les besoins. Nous avons eu ainsi l'occasion de travailler

sur des notions de départ sans chef, d'accelerando, de ralenti ensemble. Ce travail ayant été fait d'abord avec les musiciens, corporellement puis vocalement, enfin avec l'instrument. Les danseurs ont ensuite rejoint le groupe pour continuer ce travail ensemble, c'était vraiment des moments très riches et très formateurs.

Enfin, le lieu où se déroule la formation musicale doit être aménagé avec la plus grande attention, ainsi que l'organisation du temps. Si les cours se succèdent, il faut tenir compte de la fatigue physique, du besoin permanent de faire le lien avec le corps.

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003
Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Intervention de Corine Duval Metral (Coordinatrice de la formation diplômante au CA de professeur de danse au CNSMD de Lyon)

1) Présentation du département formation diplômante au CA de danse.

Le département Formation diplômante au CA au CNSMD est un dispositif très nouveau. Il s'agit de formation professionnelle continue. Nous proposons une formation longue, de 700 heures sur deux ans, où les trois disciplines (classique, jazz et contemporain) sont présentes.

Les grands axes sont :

- Le travail en équipe qui est essentiel dans la perspective de transversalité, de réalisations croisées...
- Articulation entre répertoire et création: travail à mener différemment dans les trois disciplines, c'est une recherche, un chantier à ouvrir.
- Recherche sur l'art d'enseigner, en prenant appui sur les sciences de l'éducation, l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, l'expérience des grandes écoles de danse, et courants pédagogiques.
- Le projet, pour donner des moyens méthodologiques mais aussi les ressources artistiques nécessaires pour porter des projets sans dispersion d'énergie.

2) Réflexions autour de la place du musicien accompagnateur du cours de danse : Quels types de collaborations peut-on envisager, que représente, qu'apporte spécifiquement le travail avec un musicien accompagnateur ?

Tout au long du 20ème siècle, des grandes écoles de danse contemporaine américaines, ont développé des collaborations particulières entre musiciens, compositeur, accompagnateur, enseignants de « formation musicale ». De grands musiciens ont enseigné et enseignent la composition à des danseurs. Cela donne des expériences, des échanges, et des créations passionnantes.

Le rôle de l'accompagnateur est un sujet qu'on ne pouvait pas ignorer aujourd'hui. L'enseignement de la danse se base sur quatre maîtres mots : pratique ; ensemble ; musique ; danse. Notons que toute la pratique de l'élève est dans le cours. On ne lui donne pas un exercice à travailler pour la semaine suivante. En cela, nous échappons à une "solfégisation" de la danse. Dès le départ, l'apprentissage technique est reliée à l'artistique: il se fait par la pratique en groupe et en musique.

L'accompagnateur est un médiateur essentiel. Il doit « faire » de la musique, mais aussi éveiller la musicalité de la danse. La qualité première d'un accompagnateur est qu'il comprenne (ressente) profondément le sens du mouvement.

Il y a nécessité d'une formation spécifique de l'accompagnateur de danse.

Ce qui se joue entre danseurs et accompagnateur est du même ordre que ce qui se passe dans un ensemble de musique de chambre: départs sans chef, trouver un souffle commun, rechercher des connivences, une organisation.

L'accompagnateur doit donc développer une acuité visuelle afin de décrypter les intentions musicales du geste. Il lui faut voir, mais aussi ressentir physiquement le mouvement, avec ses composantes de dynamique, de poids, d'élan. La proposition musicale doit en permanence s'accorder, s'adapter à la proposition du danseur, sur le plan de la structure, des ambiances, des

intensités.

Le musicien doit aussi développer des compétences pédagogiques, car il doit prolonger l'action du professeur en accompagnant, en soutenant l'état tonique des danseurs collectivement, mais aussi en engageant des échanges ponctuels plus individuels avec tel ou tel danseur.

Enfin, le musicien a un rôle fondamental dans le lien qu'il propose entre les apprentissages développés en formation musicale et leur transposition dans l'engagement physique. Cela peut se traduire par des démarches de compositions communes entre musicien, professeur de danse et élèves, ou d'improvisation. Les items composition et improvisation sont l'objet de ce que nous nommons: atelier. Ce temps est primordial à un enseignement de qualité.

La présence du musicien est indispensable si l'on veut que les enfants danseurs intègrent dans leur pratique même la subtilité musicale.

L'accompagnateur incarne au quotidien la relation musique/danse.

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003
Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Intervention de Bernadette Leguil (Directrice du Centre National de la Danse de Lyon)

« Les missions du Centre national de la danse, son implantation en Rhône-Alpes »

Le Centre national de la danse a été créé en Novembre 1998, à l'initiative du Ministère de la culture. Le CND est un établissement public industriel et commercial (EPIC) entièrement dédié à la danse, structure unique dont l'action est fondée sur la circulation permanente entre accès à la culture chorégraphique, création et diffusion des œuvres et pédagogie.

La singularité du Centre national de la danse s'inscrit dans les services proposés aux artistes, dans le soutien et l'accompagnement de leur travail, des processus de création jusqu'à la rencontre des publics, conçue sur des modes simples, directs, permettant l'échange et le dialogue.

Quatre priorités orientent les actions du Centre national de la danse :

1. Le développement de la culture chorégraphique par la création d'une importante médiathèque spécialisée en danse, par une politique active d'édition, de soutien à la recherche, par l'organisation d'expositions, de colloques et de rencontres.

2. Le soutien à la création et à la diffusion, l'essor de la création et la diffusion des œuvres chorégraphiques, l'élaboration d'une programmation contribuant à l'élargissement des publics.

3. La mise en œuvre de formations continues destinées aux artistes chorégraphiques et aux enseignants de la danse : formation au Diplôme d'état, préparation et formation au Certificat d'Aptitude, stages courts, entraînement régulier du danseur.

4. Le soutien personnalisé aux conditions d'exercice des professionnels de la danse en matière d'emploi, de formation, de droit social, de reconversion.

Le Centre national de la danse est localisé à Pantin, en Seine-Saint-Denis. un bâtiment de 7000 m² doté de 11 studios dont 3 pourront accueillir et recevoir du public, une médiathèque, un espace d'exposition, un pôle images et d'autres salles de réunions et de conférences...

Ce bâtiment a bénéficié, depuis l'année 2000, de travaux de réhabilitation. Ces travaux se terminent et les activités débiteront dans ce lieu au Printemps 2004.

Je pourrais vous parler pendant très longtemps du Centre national de la danse, mais je préfère répondre en fin d'intervention à vos éventuelles questions.

IMPLANTATION DU CENTRE NATIONAL DE LA DANSE EN RHÔNE-ALPES

Le Centre national de la danse bénéficie d'une seule implantation en région : le CND en Rhône-Alpes.

Historiquement, l'implantation en Rhône-Alpes s'est fondée sur les formations pédagogiques destinées aux danseurs professionnels (dès 1991, pour le Diplôme d'état, puis pour le Certificat d'aptitude en 1992, enfin pour la formation continue).

Puis, les services proposés se sont développés, élargis pour se décliner aujourd'hui autour de 3 axes fondamentaux :

- La formation :
 - Diplôme d'Etat / Certificat d'aptitude / Formations continues
 - Entraînement quotidien du danseur / Master-classes
 - Formations délocalisées.

- Le soutien à la création :
Mise à disposition de studios depuis 1996 pour les compagnies chorégraphiques de création.
- Le conseil :
Conseil pour la mise en place d'actions de formation, de plans de développement de la danse.
Présence régulière du département des métiers.

L'antenne du Centre national de la danse en Rhône-Alpes est le relais du CND en Région. L'idée est de pouvoir proposer des dispositifs cohérents dans les locaux qui sont à notre disposition et d'assurer un relais efficace avec les différents départements du CND.

Nous avons à jouer un rôle d'information, de mise en réseau, de coordination entre la réalité du terrain chorégraphique des régions et les différents départements du Centre national de la danse.

Voilà, je pourrais continuer pendant très longtemps mais le temps nous est compté et je préfère laisser la place au débat et répondre à vos questions si vous en avez.

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003
Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Intervention de Jean-Christophe Paré
(Inspecteur de la création et des enseignements artistiques)

- La présence et la prise en compte de l'enseignement de la danse dans les établissements publics : Quel est le paysage actuel ? Quels sont les constats, les objectifs, les préconisations, les projets au niveau de l'État ?
- Quelles stratégies et quels moyens pour développer la présence de la danse dans l'école de musique ?

Jean-Christophe Paré reprend les questions soulevées dans l'intitulé de la journée pour construire son intervention.

Le premier point est l'implicite contenu dans le titre « La danse dans l'école de musique »

qui sous-entend que la danse est une discipline à « inviter », à « intégrer » à l'intérieur du cadre de l'école de musique. Les questions posées ensuite soulignant les problématiques, les singularités de cette discipline comme autant d'obstacles à son développement, mais aussi (opportunités) comme apports pour l'établissement qui l'accueille.

Cet implicite pose aussi la musique comme « puissance invitante », qui permet, dialogue avec la danse à l'intérieur de ses murs. Dans ce contexte, il faut se rappeler le lien « originel » qui lie musique et danse depuis la nuit des temps. On en retrouve l'expression contemporaine dans l'évocation de la « transversalité ».

Deuxième implicite : il est question ici des établissements sous tutelle de l'état. Ce réseau n'est pas en lui-même le reflet de l'état de la danse en France, mais il est intéressant d'observer ce qui s'y passe parce qu'il est porté par une éthique particulière. Les pratiquants en danse se comptent par centaines de milliers pour quelques dizaines de milliers dans les établissements publics. Si on perçoit une logique à cet écart énorme, on peut s'interroger sur le sens de ce réseau et sur son inscription dans la société contemporaine.

Les règles concernant la danse dans les schémas « directeur » puis « d'orientation » de 1992 et 95 ont été suivies à moins de 3 %, le plus souvent par manque de moyens, mais aussi par manque d'adéquation avec la réalité du terrain.

Aujourd'hui, en 2003, une enquête a montré que souvent on est toujours en deçà des préconisations du schéma de 92. On trouve aussi quelques contre-exemples, qui restent toutefois exceptionnels.

On a estimé à environs 20 000 le nombre de personnes qui se déclaraient enseignants en danse avant la loi de 1989. Il y a eu depuis à peu près 8000 dispenses, 2600 DE, et 340 CA dont la moitié seulement sont réellement sur un poste. Malgré la faiblesse de ces chiffres, on constate une progression, par exemple de 25 % d'élèves en plus dans les « conservatoires ». Il faut toutefois garder à l'esprit que le réseau reste un « petit » réseau, qui ne peut pas être représentatif de ce qui se passe au niveau de la danse en France ; mais qu'il a un rôle spécifique à jouer :

- Sur les questions de transversalité, de croisements des disciplines et des esthétiques artistiques.
- Sur la question du corps, développer un questionnement autour de la « musicalité du danseur » et de la « corporalité du musicien ».

- Sur la mission de permettre à l'élève d'interroger sa pratique, de dépasser la motivation première, d'aller vers une « culture de sa pratique », donc vers une forme d'autonomie.
- Sur la valorisation des pratiques en amateur, l'ouverture et l'accompagnement de ces pratiques.
- Sur une démarche d'éducation artistique, portée par un véritable projet politique, comme le préconise la « Charte de l'enseignement artistique ».

Woody Allen nous dit : « L'œuvre d'art ne change pas le monde, mais elle permet de changer notre vision du monde ». Très jolie phrase, mais qui ne dit pas tout, car quand une personne arrive à une œuvre d'art, ça veut dire qu'elle en a déjà fait la démarche. La mission de l'enseignement spécialisé public doit être de permettre à chacun d'en arriver à cette démarche, en travaillant à la question fondamentale de savoir comment on va aider ces personnes à dépasser le désir premier pour aller plus loin.

À ce propos, on peut s'interroger sur une posture politique qui a plutôt consisté en une survalorisation de la création, au détriment de l'enseignement, de la formation, qui sont pourtant les clés d'accès pour travailler sur la sensibilisation et échapper au phénomène de la « consommation ».

Les publics des établissements publics n'évoluent pas, ou très peu. On peut y voir deux problèmes : une création dont on peut s'interroger sur la mémoire, la culture artistique et chorégraphique qu'elle porte. Quand on délaisse la question de la formation des danseurs, des chorégraphes, on arrive à avoir des artistes qui sont portés par un imaginaire qui peut parfois être très puissant, mais qui n'ont pas nécessairement interrogé, pensé - parce qu'on ne leur en a pas donné les moyens- la question de la danse en tant que langage par exemple.

L'enjeu pour la danse dans les établissements spécialisés passe par la relation qu'elle devra entretenir avec le milieu associatif qui est très fort aujourd'hui. Le nouveau schéma d'orientation met l'accent sur l'intérêt d'un projet pédagogique en danse à l'intérieur d'un conservatoire, qui soit intégré à un projet global de l'établissement, c'est-à-dire articulé aussi avec la musique et le théâtre, et également contextualisé par rapport à son environnement.

La prise en compte de nouveaux publics doit aussi passer par une réflexion sur les cursus, qui doivent davantage concilier les missions de l'établissement avec l'organisation de vie des élèves pour inventer des modes de fonctionnement viables.

Pour parler de la singularité de la danse, on peut dégager trois éléments essentiels :

La danse a obligation d'espace, elle a obligation de temps, et elle a obligation du corps :

- Une pratique essentiellement collective, contrairement à la musique qui développe des activités collectives, mais dont l'enseignement est principalement à caractère individuel. En fait, un cours de danse collectif se joue sur un ensemble d'individualités, chaque danseur travaillant sur lui-même en profitant de la dynamique de groupe.
- Le musicien peut travailler chez lui, le danseur ne peut pas le faire. La danse ne demande pas de lourds investissements en matériel, mais a impérativement besoin de ces luxes absolus que sont l'espace et le temps.
- Une autre particularité de la danse est celle des catégories un peu particulières, à savoir la danse classique et la danse contemporaine. Dans la relation au corps, on ne percevra pas de la même façon le monde, suivant que l'on s'engage dans la danse classique ou contemporaine.

Autre particularité de la danse : son enseignement est réglementé parce qu'on touche au corps et qu'il faut pouvoir protéger la personne du point de vue de sa santé. L'obligation d'avoir un diplôme d'état pour pouvoir enseigner à des effets pervers, dont le premier est le caractère très « basique » de ce diplôme accessible dès la sortie d'une formation initiale, avant que les danseurs

aient eu l'occasion, le temps, de questionner leur pratique, de vivre la culture chorégraphique qu'ils devront pourtant donner à leurs élèves. Ne pas envisager de solutions à cette situation pourrait amener à une perte de la transmission du sens artistique, et à une perte de sens de cet enseignement artistique. Cela nous ramène à la question : « qu'est-ce qu'un enseignement artistique ? ».

Pour prendre en compte ces particularités, des solutions sont recherchées et mises en œuvre :

- Un schéma d'orientation pédagogique, qui va demander aux professeurs d'aller davantage encore vers un travail en équipe, de travailler sur un projet pédagogique qui lui-même fasse sens par rapport à l'environnement dans lequel se situe l'établissement et qui tisse de véritables liens entre les disciplines artistiques. La DMDTS pourra jouer un rôle important dans l'incitation et l'aide à la constitution de réseaux, impliquant le secteur associatif, pour favoriser le développement de processus pédagogiques, de formations, d'enseignements qu'elles ne pourraient pas envisager si les structures restaient isolées.
- Les classes à horaires aménagés pour la danse. Un travail est engagé entre le ministère de la culture et le ministère de l'éducation nationale pour la rédaction d'un arrêté spécifique pour la danse. Il s'agit d'une première puisque jusqu'ici, la danse dépendait de l'arrêté « musique ». Il s'agira là d'une avancée considérable, à la double condition d'une véritable inscription de la pratique de la danse dans l'établissement spécialisé, et d'une ouverture à tous, sans élitisme ni surcharge excessive des cursus.
- Les travaux autour du Diplôme d'état, qu'il faut faire évoluer, notamment sur le volet artistique, afin d'arriver à sortir des effets pervers issus de la loi de 1989.
- Un travail important sur l'articulation entre l'enseignement initial dispensé dans les conservatoires, et l'enseignement supérieur qui représente très peu actuellement, par le Diplôme d'état, et cinq écoles supérieures, qui se situent en fait à mi-chemin entre un enseignement initial un peu pointu et un enseignement supérieur. C'est pourquoi le Centre National de la Danse, qui sera inauguré en avril, représente un élément essentiel pour le développement d'un enseignement supérieur de la danse qui en couvre les différents aspects, les différentes problématiques : les métiers de la danse, le soutien aux équipes artistiques, la pédagogie, la documentation sous toutes ses formes. L'existence d'un tel outil doit permettre de véritables croisements des dynamiques, et le développement de la recherche, cœur et moteur de tout enseignement supérieur se donnant les moyens d'interroger l'art de la danse, ce qui reste pour nous l'enjeu fondamental de sa structuration.

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003
Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Intervention de Bob Revel (Directeur de la Cité des Arts de Chambéry)

- La création d'un poste en danse contemporaine : au départ de quelles envies ? Pour quel projet ? En passant par quelles démarches ?

- La place de la danse à la Cité des Arts.

Je pense que je répondrai mieux aux questions posées sur le programme en m'en écartant aussi un peu. Il faut d'abord souligner que le département danse de l'ENM de Chambéry en est au stade de projet en cours de développement, il n'y a donc pas de dimension d'exemplarité à ma présence ici. Aux vus des textes, je suis « Directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique ». Il n'est question ni de musique, ni de danse, ni d'autre précision disciplinaire. Cela indique donc une mission qui consiste à diriger un projet culturel dans sa globalité, et non sous l'angle de sa propre spécialité ou de son propre parcours. À cet égard, la Cité des arts est un projet qui illustre particulièrement bien cette idée, en englobant l'ENM, l'école municipale d'arts, l'APEJS, qui travaille sur le développement et les pratiques du jazz et des musiques actuelles, et diverses associations de pratiques amateurs, chant choral, etc...

Au delà des question de composition de l'équipe de direction, issue de la musique, ou de la danse, ou du théâtre, ou, pourquoi pas, du jazz, de la musique ancienne,... il semble que la condition première pour remplir ce genre de mission et de travailler sur un projet « d'établissement territorial d'enseignements artistiques » complet. C'est le préalable indispensable pour éviter à des situations de cloisonnement, ou d'isolement, que ce soit entre disciplines ou entre enseignants et direction. Je ne crois pas que ma qualité de « musicien » puisse m'empêcher d'aborder, avec mes collègues danseurs ou autres, les problématiques de l'enseignement, qui dépassent souvent les distinctions disciplinaires.

Pour élargir le propos, je dirais que pour aller au delà de la « cohabitation », c'est une véritable mise en synergie des différentes disciplines, mais aussi esthétiques, qu'il s'agit de mettre en œuvre.

En ce qui concerne la création de classes, on peut distinguer deux conceptions : soit c'est une classe « additionnelle », soit c'est un choix qui s'inscrit dans un projet plus global. Que l'on considère des départements jazz, musiques actuelles, danse, ou une nouvelle classe de danse, on pourrait les penser comme des éléments additionnels, je pense toutefois que le propre d'une démarche d'établissement public consiste à intégrer réellement les classes, les esthétiques présentes dans un projet véritablement transversal.

Dans cette perspective, nous travaillons avec l'équipe pédagogique à l'écriture d'un projet de départements qui s'inscrit dans une réflexion plus globale et l'élaboration d'un projet pour l'établissement qui intègre bien une place et des relations conçues, dès la conception, entre les différentes disciplines artistiques.

Cela m'amène à me poser la question de l'organisation actuelle de l'établissement en départements. Cette structuration a été une étape nécessaire à un moment où les écoles, alors essentiellement de musique, était des lieux dispensant des cours particuliers avec des fonds publics. L'idée étant alors de favoriser le décloisonnement, le rapprochement au sein des familles instrumentales ou esthétiques. Cette organisation comportait toutefois une certaine incohérence par la définition de département suivant des critères variables : famille d'instruments, discipline, esthétique...

Je crois que nous avons aujourd'hui à imaginer en équipe autre chose qui allie une notion de «

pôle » l'idée d'équipes de projets vraiment plus transversaux. Cette évolution me paraît indispensable et doit permettre de replacer toute volonté de création de classe, de danse en l'occurrence, dans une logique d'organisation cohérente avec un projet global.

Cette volonté de s'engager davantage dans la voie de la transversalité se traduira aussi par un soutien, y compris financier, apporté prioritairement à des projets interdisciplinaires, porteurs de rencontres, de croisements, de concertations.

La place de la danse à l'ENMDAD de Chambéry : La première classe de danse classique a été créée en 73. C'est en 76 qu'a été recruté un accompagnateur. Il a fallu attendre plus de dix ans pour qu'il y ait des heures de danse jazz et classique (8 actuellement). Enfin, un poste de professeur de danse contemporaine a pu être créé en 2002. Nous sommes donc actuellement à 2 postes à temps plein (30 ans d'écart entre leur création), un mi-temps d'accompagnatrice (complété par des heures de formation musicale), et une politique d'invitations, comme une résidence Hip-hop menée conjointement avec Annecy et soutenue par la DRAC. Nous développons également des partenariats avec les acteurs locaux, un travail d'éducation culturelle en lien avec la programmation de spectacles.

Il faut ici souligner l'importance des locaux et la chance que nous avons d'avoir à cet égard des possibilités très intéressantes par la qualité générale de nos équipements. Cela nous donne la possibilité, et il y a une vraie volonté, d'accueillir de jeunes compagnies porteuses de projets, mais il faut être conscient des implications que ça peut avoir également dans la perception que peuvent avoir les agents publics de leur fonction, et dont les évolutions doivent être expliquées, accompagnées.

Je redirais, pour conclure, que les créations de classes, de postes, relèvent de choix qu'une équipe de direction est amenée, quasi quotidiennement, à faire, et que ses choix n'ont de pertinences que s'ils résultent non pas d'un positionnement en proximité immédiate avec son parcours personnel, mais d'une réflexion menée au niveau d'une conception de projet global pour un « établissement territorial d'enseignements artistiques ».

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003
Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Intervention de Bob Revel (Directeur de la Cité des Arts de Chambéry)

- La création d'un poste en danse contemporaine : au départ de quelles envies ? Pour quel projet ? En passant par quelles démarches ?

- La place de la danse à la Cité des Arts.

Je pense que je répondrai mieux aux questions posées sur le programme en m'en écartant aussi un peu. Il faut d'abord souligner que le département danse de l'ENM de Chambéry en est au stade de projet en cours de développement, il n'y a donc pas de dimension d'exemplarité à ma présence ici. Aux vus des textes, je suis « Directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique ». Il n'est question ni de musique, ni de danse, ni d'autre précision disciplinaire. Cela indique donc une mission qui consiste à diriger un projet culturel dans sa globalité, et non sous l'angle de sa propre spécialité ou de son propre parcours. À cet égard, la Cité des arts est un projet qui illustre particulièrement bien cette idée, en englobant l'ENM, l'école municipale d'arts, l'APEJS, qui travaille sur le développement et les pratiques du jazz et des musiques actuelles, et diverses associations de pratiques amateurs, chant choral, etc...

Au delà des question de composition de l'équipe de direction, issue de la musique, ou de la danse, ou du théâtre, ou, pourquoi pas, du jazz, de la musique ancienne,... il semble que la condition première pour remplir ce genre de mission et de travailler sur un projet « d'établissement territorial d'enseignements artistiques » complet. C'est le préalable indispensable pour éviter à des situations de cloisonnement, ou d'isolement, que ce soit entre disciplines ou entre enseignants et direction. Je ne crois pas que ma qualité de « musicien » puisse m'empêcher d'aborder, avec mes collègues danseurs ou autres, les problématiques de l'enseignement, qui dépassent souvent les distinctions disciplinaires.

Pour élargir le propos, je dirais que pour aller au delà de la « cohabitation », c'est une véritable mise en synergie des différentes disciplines, mais aussi esthétiques, qu'il s'agit de mettre en œuvre.

En ce qui concerne la création de classes, on peut distinguer deux conceptions : soit c'est une classe « additionnelle », soit c'est un choix qui s'inscrit dans un projet plus global. Que l'on considère des départements jazz, musiques actuelles, danse, ou une nouvelle classe de danse, on pourrait les penser comme des éléments additionnels, je pense toutefois que le propre d'une démarche d'établissement public consiste à intégrer réellement les classes, les esthétiques présentes dans un projet véritablement transversal.

Dans cette perspective, nous travaillons avec l'équipe pédagogique à l'écriture d'un projet de départements qui s'inscrit dans une réflexion plus globale et l'élaboration d'un projet pour l'établissement qui intègre bien une place et des relations conçues, dès la conception, entre les différentes disciplines artistiques.

Cela m'amène à me poser la question de l'organisation actuelle de l'établissement en départements. Cette structuration a été une étape nécessaire à un moment où les écoles, alors essentiellement de musique, était des lieux dispensant des cours particuliers avec des fonds publics. L'idée étant alors de favoriser le décloisonnement, le rapprochement au sein des familles instrumentales ou esthétiques. Cette organisation comportait toutefois une certaine incohérence par la définition de département suivant des critères variables : famille d'instruments, discipline, esthétique...

Je crois que nous avons aujourd'hui à imaginer en équipe autre chose qui allie une notion de «

pôle » l'idée d'équipes de projets vraiment plus transversaux. Cette évolution me paraît indispensable et doit permettre de replacer toute volonté de création de classe, de danse en l'occurrence, dans une logique d'organisation cohérente avec un projet global.

Cette volonté de s'engager davantage dans la voie de la transversalité se traduira aussi par un soutien, y compris financier, apporté prioritairement à des projets interdisciplinaires, porteurs de rencontres, de croisements, de concertations.

La place de la danse à l'ENMDAD de Chambéry : La première classe de danse classique a été créée en 73. C'est en 76 qu'a été recruté un accompagnateur. Il a fallu attendre plus de dix ans pour qu'il y ait des heures de danse jazz et classique (8 actuellement). Enfin, un poste de professeur de danse contemporaine a pu être créé en 2002. Nous sommes donc actuellement à 2 postes à temps plein (30 ans d'écart entre leur création), un mi-temps d'accompagnatrice (complété par des heures de formation musicale), et une politique d'invitations, comme une résidence Hip-hop mené conjointement avec Annecy et soutenue par la DRAC. Nous développons également des partenariats avec les acteurs locaux, un travail d'éducation culturelle en lien avec la programmation de spectacles.

Il faut ici souligner l'importance des locaux et la chance que nous avons d'avoir à cet égard des possibilités très intéressantes par la qualité générale de nos équipements. Cela nous donne la possibilité, et il y a une vraie volonté, d'accueillir de jeunes compagnies porteuses de projets, mais il faut être conscient des implications que ça peut avoir également dans la perception que peuvent avoir les agents publics de leur fonction, et dont les évolutions doivent être expliquées, accompagnées.

Je redirais, pour conclure, que les créations de classes, de postes, relèvent de choix qu'une équipe de direction est amenée, quasi quotidiennement, à faire, et que ses choix n'ont de pertinences que s'ils résultent non pas d'un positionnement en proximité immédiate avec son parcours personnel, mais d'une réflexion menée au niveau d'une conception de projet global pour un « établissement territorial d'enseignements artistiques ».

« La danse dans l'école de musique » - 27 novembre 2003
Quels enjeux, quelles particularités, quelles contraintes, Quelles opportunités

Intervention de Laurent Van Kotz (Conseiller musique et danse à la Drac Rhône-Alpes)

Le positionnement, les actions menées, suivies, soutenues par la DRAC pour le développement de l'enseignement de la danse en Rhône-Alpes :

Pour parler de la place de la danse, on pourrait dire que la danse est souvent le « coucou », de la musique en ce qui concerne l'enseignement, et le « coucou » du théâtre en ce qui concerne la diffusion. Dans les textes, lors de séance de travail, on parle le plus souvent de la musique, et il est toujours nécessaire d'ajouter « et de la danse », ce n'est pas quelque chose qui va de soi. Pour la diffusion, ce sont les conseillers « théâtre » qui s'occupent du suivi des lieux de diffusion et du recrutement des directeurs de ces lieux.

Il y a nécessité de responsabiliser, d'organiser le milieu de la danse, de penser la pratique de la danse d'une manière plus « politique », afin de l'inscrire dans la société, dans les systèmes existants. Il s'agit ainsi de gagner du terrain, de la considération, et des moyens, le budget de la danse étant beaucoup plus faible que ceux de la musique et du théâtre pour l'enseignement, la création, et la diffusion.

Les outils théoriques, réglementaires :

Un projet de décret classifiant les établissements : de premier, deuxième, et troisième degrés qui prévoient une place plus importante à la danse. Ces établissements sont de rayonnement communal et intercommunal, départemental, et régional. Des exigences sont formulées en fonction de ces rayonnements. Pour les établissements de premier degré, par exemple, l'obligation d'avoir au moins un studio et de proposer au moins deux cycles du cursus s'ils ont cette discipline, ce qui n'est pas obligatoire.

Pour un établissement de deuxième degré, il y aurait obligation d'avoir au moins deux disciplines, par exemple la musique et la danse.

Pour un établissement de troisième degré, de rayonnement régional, il y aurait nécessité d'avoir non seulement deux disciplines différentes, voire trois, mais aussi au moins deux esthétiques de la danse enseignées.

Reste toujours la difficulté du manque d'espace pour créer des studios de danse.

La Charte des missions de service public des enseignements artistiques. Ce document comporte deux aspects : le côté artistique et pédagogique, et le côté culturel et territorial. Il y est donné des orientations quant au rôle et à l'organisation des établissements à l'intérieur et à l'extérieur (liens, rayonnement, partenariats...). Il est certain que les moyens, les personnes, manquent pour assurer le suivi des réglementations préconisées. Il existe également une grande différence de pressions, d'enjeux entre les domaines de la diffusion et de l'enseignement.

L'action de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

L'éducation artistique à l'école est un enjeu proche de l'enseignement, lié à la question de l'évolution des représentations, et de l'élargissement des publics. La Drac Rhône-Alpes y est présente par l'accompagnement de projets visant à provoquer la rencontre entre les enfants et des équipes de création. Ce type de projets peuvent aller de l'école jusqu'à l'université. Là aussi, quand la musique a un centre de formation des musiciens intervenants, le CFMI, la danse n'a pas d'équivalent. Il a donc fallu organiser des formations, forcément nomades et temporaires. Il reste fondamental de développer l'action de danseurs intervenants. En Savoie, une charte départementale a permis de faire circuler beaucoup de choses entre l'éducation nationale, les lieux de diffusion, et les établissements d'enseignement. Des réflexions doivent être menées dans ce sens.

Un autre type de dispositif est le soutien à des résidences d'artistes dans les établissements publics. C'est une manière de confronter les élèves, qui pour 95 % d'entre eux ne vont jamais au spectacle, au processus créatif, ce qui semble fondamental pour élargir leurs connaissances et leur culture artistique.

D'autres moyens à caractère plus territorial, avec, quand c'est possible, le relais des associations départementales, ce sont les plans de formation continue à destination des professeurs de danse diplômés ou dispensés. Il nous est évidemment impossible de proposer des actions de formation continue aux enseignants non diplômés, ceux-ci n'ayant légalement pas le droit d'enseigner. Ces actions sont particulièrement importantes, pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des questionnements qui l'entourent, mais aussi pour rompre l'isolement dont souffrent nombre d'enseignants danseurs et répondre aux besoins de communication, de confrontation des pratiques, des réflexions, des méthodes d'enseignement. Jusqu'ici, les projets se sont montés avec les associations départementales, mais on pourrait très bien envisager des actions identiques avec des conseils généraux, ou bien en s'appuyant sur un établissement d'enseignement. On peut citer l'exemple de l'organisation d'une formation en cours actuellement autour du Hip Hop, fruit d'une collaboration entre la Drac et la Préfecture du Rhône.

Pour l'avenir, ce qu'il faudrait c'est un véritable plan Marshall pour la danse. Il faudrait une politique volontariste sur plusieurs plans :

- L'investissement pour les locaux, dans les établissements spécialisés et dans l'éducation nationale, où l'on peut signaler que deux classes A3 Danse se sont ouvertes dans des lycées de Lyon et Grenoble depuis l'an dernier, et là encore dans des conditions inadaptées.
- Il serait important de proposer aux enseignants dans les établissements des formations notamment à l'animation, la médiation, le travail en équipe...
- Il faudrait aussi qu'il y ait beaucoup plus de directeurs ou directeurs adjoints d'établissements issus de la danse. On a actuellement un seul exemple d'un danseur devenu directeur d'une école où d'ailleurs il n'y a pas de danse. Il s'agirait là de « prendre le pouvoir », non pas de manière belliqueuse, mais de manière à pouvoir faire entendre mieux les problématiques spécifiques de la danse.
- Il y aurait peut-être, suite aux actions départementales, à penser à un plan de formation régional sur des thématiques à dégager avec les professeurs.

Il y a enfin une bataille à mener dans le département de l'Ardèche où une école départementale est en cours de structuration et où, là encore, la place de la danse n'est pas une évidence.